

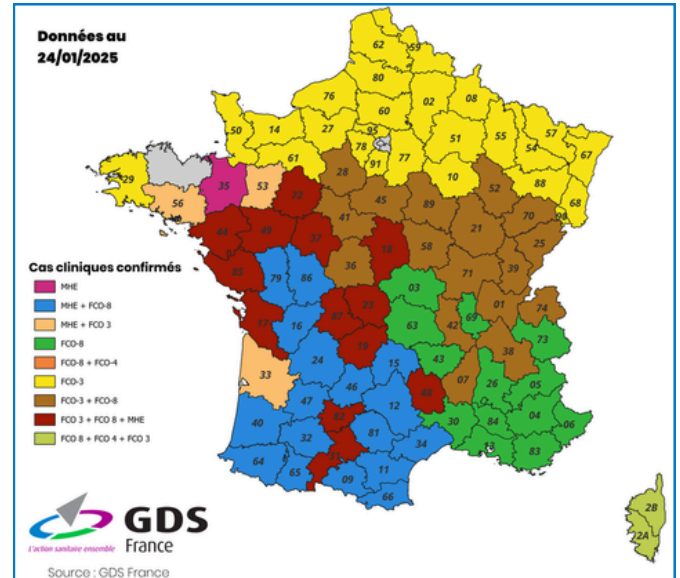
# FIÈVRE CATARRHALE (FCO - BTV3)

*Situation au 31 janvier 2025*

Madame, Monsieur,  
Chères éleveuses, chers éleveurs,

**9 584 foyers** de **FCO-3** ont été recensés en France au 22/01/2025.

La **FCO-8** et la **MHE** (3644 foyers au 22/01/2025) sont également présentes dans le pays comme le montre la carte ci-contre.



## ●●● Situation en Picardie

★ Présence du virus de la FCO-3 en Picardie :

**969 foyers ont été recensés en Picardie.** En effet, le sérotype 3 continue de toucher de manière importante notre région.

Détail du nombre de foyers FCO en Picardie			
	29/01/2025		
	Bovins	Ovins	TOTAL
02	452	167	619
60	75	36	111
80	212	27	239
<b>Picardie</b>	<b>739</b>	<b>230</b>	<b>969</b>

## ●●● Vaccination : disponibilité et recommandations



**Stock Etat épuisé!**



Toutes les doses de vaccins commandées par l'Etat ont été distribuées. **Il n'y a donc plus de vaccins gratuits disponibles.** C'est auprès de votre vétérinaire sanitaire que vous devrez commander les doses de vaccin. Celles-ci sont à votre charge.

**NOTRE CONSEIL : vaccinez vos animaux pour les protéger contre la FCO-3, la FCO-8 et la MHE avant la mise à l'herbe !**

L'épidémie de FCO-3 repartira au printemps avec la reprise de l'activité des moucheron. Pour **protéger** vos animaux et **limiter l'impact économique** de la FCO sur vos élevages, **il est indispensable que les troupeaux soient valablement vaccinés avant la mise à l'herbe, afin que l'immunité soit maximale pour la période à risque qui va de juin jusqu'à décembre.** Cette recommandation concerne aussi les élevages ayant vacciné en 2024, quelle que soit la date de vaccination. En effet, il convient de booster l'immunité avant la période à risque.

**Il est recommandé de contacter votre vétérinaire, qui vous apportera tous les conseils nécessaires.**

VACCINS UTILISABLES EN FRANCE						SPECIFICATIONS RCP DES VACCINS				
Maladie	Laboratoire fabricant	Nom du vaccin	Laboratoire distributeur en France	Accès du vaccin	Espèce(s) visée(s)	Primo-vaccination Sous-cutanée (SC) Intramusculaire (IM)	Age mini	Délai installation immunité complète après primovaccination	Durée d'immunité	Usage
FCO	Boehringer-Ingelheim	BTV Pur 4 et 8	Boehringer-Ingelheim	Vétérinaire et PSE	Bovin Ovin Autre <sup>1</sup>	2 inj à 3-4 sem (1ml SC)	2,5 mois	3 sem	12 mois	Protection sanitaire Mouvement
	SYVA2	Syvazul 4 et 8 <sup>2</sup>	Inovet	Vétérinaire et PSE	Ovin <sup>2</sup> Bovin Autre <sup>1</sup>	1 seule inj (2ml SC) 2 inj à 3 sem (4ml IM)	3 mois	39 jours 21 jours	12 mois	Protection sanitaire Mouvement
	CZV	Bluevac 8	Melchior	Vétérinaire et PSE	Bovin Ovin Autre <sup>1</sup>	2 inj à 3-4 sem (4ml SC) 2 inj à 3 sem (2ml SC)	2 mois 2,5 mois	31 jours 21 jours	12 mois	Protection sanitaire Mouvement
	Boehringer-Ingelheim	Bultavo 3	Boehringer-Ingelheim	Vétérinaire uniquement (ATU)	Bovin Ovin	2 inj à 3 sem (1ml IM) 1 seule inj (1ml SC)	2,5 mois 3 mois	3 sem	Non déterminé	Protection sanitaire Mouvement <sup>3</sup> : Bovin <sup>4</sup> uniquement
	CZV	Bluevac 3	Melchior	Vétérinaire uniquement (ATU)	Bovin <sup>3</sup> Ovin <sup>3</sup>	2 inj à 3-4 sem (4ml SC) 2 inj à 3 sem (2ml SC)	2 mois	3 sem	Non déterminé	Protection sanitaire <sup>5</sup>
MHE	CEVA	Hepizovac	CEVA	Vétérinaire uniquement (ATU)	Bovin	2 inj à 3 sem (4ml SC)	2 mois	3 sem	Non déterminé	Protection sanitaire Mouvement <sup>3</sup>

1-Utilisable pour d'autres espèces dans le cadre de la cascade (protocole à adapter par le vétérinaire)

2-Pratique pour les ovins car une seule injection

3-L'utilisation possible du vaccin dans le cadre des mouvements dépend du pays destinataire

4-Certains pays acceptent des mouvements avec ce vaccin pour les ovins pour certaines de leurs zones

5-Certains pays acceptent des mouvements avec ce vaccin pour les ovins et les bovins pour certaines de leurs zones

## POINT SUR LA DISPONIBILITÉ DES VACCINS AU 21 JANVIER 2025 :

### Vaccination FCO :

FCO  
4 & 8

- Le laboratoire Boehringer a annoncé la fin de disponibilité de vaccin **BTV Pur 4 et 8** d'ici quelques jours (c'est déjà le cas dans certaines zones). Les prochaines livraisons sont prévues pour juillet 2025 ;
- Des doses de vaccins **Syvazul FCO 4-8** (vaccin certifiant pour les échanges/exports) vont être mises sur le marché français d'ici début février 2025 puis en avril 2025. D'autres doses pourraient être mises sur le marché avant l'été ;
- Les doses de **Bluevac 8** (vaccin certifiant uniquement pour la FCO-8) livrées d'ici fin janvier 2025 ont déjà été allouées. D'autres doses de vaccins Bluevac 8 vont être mises sur le marché français fin février et d'ici l'été ;

FCO  
3

- Des doses de vaccin **Bultavo-3** (seul vaccin certifiant et uniquement chez les bovins) sont disponibles sur le marché français. Il peut y avoir des délais d'approvisionnement de quelques jours ;
- Des doses de vaccins **Bluevac-3** (non certifiant) vont être mises sur le marché français dans les prochaines semaines et mois ;

### Vaccination MHE :

- Des doses de vaccins **MHE** (seul vaccin certifiant et uniquement chez les bovins) sont disponibles sur le marché français. Il peut y avoir des délais d'approvisionnement de quelques jours.

La demande est très forte alors anticipez vos commandes et en cas de rupture, demandez à votre vétérinaire de vous inscrire sur liste d'attente !

### NB :

Pour les vaccins sous ATU (FCO-3 et MHE), seul le vétérinaire peut les commander directement auprès du laboratoire. Ceux-ci ne sont pas disponibles auprès des centrales d'achat.

Afin de favoriser la mise sur le marché des différents vaccins, il convient de les commander dès que possible.

## **Recommandations pour la vaccination contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) chez les bovins et les ovins et contre la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) chez les bovins pour 2025**

La Fièvre catarrhale ovine (FCO) et la Maladie hémorragique épizootique (MHE) sont des maladies virales (« non contagieuses ») transmises par des moucheron piqueurs : les culicoïdes (contamination également possible par voie transplacentaire pour les sérotypes 3 et 8). Elles affectent les ruminants domestiques : bovins (FCO et MHE), ovins (FCO et, dans de rares cas, MHE) et dans certains cas, les caprins (FCO), les lamas (FCO) et d'autres ruminants.

### **INTERETS DE LA VACCINATION**

**Moyen essentiel de prévention, la vaccination atténue l'impact de la maladie et réduit considérablement la mortalité ;**

Tous les vaccins FCO 3, 4 et 8 et MHE permettent de réduire les symptômes et la mortalité chez les bovins et les ovins ;

Les vaccins bivalents contre les sérotypes 4 et 8 de FCO (BTV pur 4-8, Syvazul 4-8) et monovalent contre le sérotype 8 (Bluevac-8) chez les ovins et les bovins et les vaccins monovalents contre la MHE et contre le sérotype 3 chez les bovins (Hépizovac et Bultavo-3) empêchent même la virémie. Cela évite ainsi non seulement les symptômes et la mortalité, mais aussi la contamination des moucheron. Un animal ainsi vacciné ne peut pas servir à la transmission du virus vers un autre animal. La protection est donc à la fois individuelle et collective pour le troupeau et le voisinage. Ils peuvent donc être utilisés dans le cadre des mouvements d'animaux, notamment les échanges et les exportations => penser à vérifier les conditions requises suivant le pays destinataire ;

**Dans tous les cas, la vaccination joue un rôle majeur dans la protection sanitaire des animaux.** S'agissant d'infection virale, en cas d'infection, il n'y a pas de traitement spécifique disponible, seulement une thérapie de soutien.

La vaccination destinée à la protection du troupeau peut-être réalisée par le vétérinaire ou l'éleveur s'il le souhaite ;

La vaccination utilisée pour les mouvements d'animaux doit être réalisée obligatoirement par le vétérinaire afin d'être certifiée ;

### **QUAND VACCINER POUR LA PROCHAINE SAISON (2025) ?**

**La vaccination contre la FCO chez les bovins et les ovins et la MHE (chez les bovins uniquement) doit se faire, selon les contraintes opérationnelles de l'élevage, en hiver ou au printemps 2025 (y compris pour les animaux vaccinés tardivement en 2024), afin de s'assurer, compte tenu des délais d'acquisition de l'immunité, que les animaux soient protégés avant la reprise de diffusion de la FCO et de la MHE, c'est-à-dire fin mai – début juin 2025 (mi- avril 2025 pour la Corse).**

En pratique, il convient **de vacciner le plus tard possible avant la mise à l'herbe**, en évitant les quelques jours précédents la sortie **MAIS sans dépasser début avril (fin février pour la Corse) en cas de première vaccination, ou la mi-mai (mi-mars en Corse) en cas de rappel vaccinal** (et avec le MÊME vaccin pour des animaux déjà vaccinés). Cela permet d'avoir une immunité maximale pour la période à risque qui va de juin (avril pour la Corse) à décembre. Si l'organisation ne permet pas de le faire à ce moment-là, il convient de vacciner plus tôt.

Si la vaccination est trop tardive, le troupeau pourrait ne pas être protégé à temps et les effets observés seront dus à l'infection naturelle. Cette dernière peut également amplifier l'impact d'autres maladies présentes dans le troupeau.

Peu d'informations sur le délai à respecter entre les différentes vaccinations sont disponibles. Des études sont menées avec une vaccination concomitante de FCO et MHE et les résultats n'ont pour l'instant rien montré de particulier. Par ailleurs, il faut souligner également qu'il n'y a pas eu de retour particulier de pharmacovigilance liée à une vaccination simultanée de FCO et de MHE. Toutefois la décision d'une vaccination concomitante revient à l'éleveur après avis du vétérinaire.

### **QUELS VACCINS ?**

#### **En ovin**

• Vaccins en une seule injection : Immunité complète en 39 jours pour le Syvazul 4-8® et en 21 jours pour le Bultavo 3®;

• Vaccins ayant deux injections pour la primo-vaccination (BTVPur 4-8®, Bluevac-8®, Bluevac-3®) : Immunité complète 21 jours après la deuxième injection.

**Si cela est possible au vu du calendrier vaccinal à respecter**, il est recommandé d'éviter de vacciner pendant la période de lutte : 15 jours avant la lutte et 1 mois après saillie ou insémination. Il est par ailleurs fortement conseillé de réduire le plus possible le stress causé par les manipulations. Les béliers doivent être vaccinés, le vaccin protège et n'affecte pas la fertilité.

#### **En bovin**

• Immunité complète en 21 jours après la 2e injection avec le BTVPur4-8®, le Bultavo 3®, le Bluevac-3® et l'Hépizovac®, et en 31 jours pour le Bluevac-8®. Les taureaux doivent être vaccinés, le vaccin protège et n'affecte pas la fertilité.

## QUELS PEUVENT-ÊTRE LES EFFETS DE LA VACCINATION SUR UN TROUPEAU INFECTÉ PRÉCÉDEMMENT ?

La proportion d'infection au sein des troupeaux est très variable et le statut individuel des animaux n'est que rarement connu au sein des troupeaux infectés. Il est donc conseillé de vacciner la plus grande partie possible des animaux pour obtenir une immunité collective suffisante pour protéger l'ensemble. C'est pourquoi, il est recommandé de vacciner tous les animaux même les cheptels déjà infectés. Par ailleurs, il n'y a pas de contre-indications pour vacciner un animal déjà infecté (s'il n'est pas malade).

## À LA SUITE DE LA VACCINATION, Y A-T-IL DES RÉACTIONS LOCALES OU GÉNÉRALES ?

Deux à cinq jours après la première injection, des réactions locales peuvent être observées sur le site d'injection. En cas de rappel, des réactions locales peuvent avoir lieu dans une proportion moindre et sur un délai plus court. Des réactions d'allergie peuvent exister avec, dans de très rares cas, la mort de l'animal. Les résultats de la pharmacovigilance, comme pour d'autres types de vaccin, montrent que ces réactions sont extrêmement rares, avec un animal sur 10 000 vaccinés susceptible de présenter une réaction générale.

Au sein d'un troupeau correctement vacciné, il peut malgré tout y avoir quelques animaux malades (voire des morts) mais toujours nettement moins qu'en cas d'infection.

## LA VACCINATION PEUT-ELLE AVOIR UN IMPACT SUR LA REPRODUCTION (DES FEMELLES) ?

Comme pour tout vaccin, les adjuvants contenus dans les vaccins peuvent, dans de rares cas, entraîner de la fièvre et des réactions générales (avortements, retours en chaleurs, mortalité). En général, seule la fièvre importante (très rarement observée) peut provoquer un avortement. Les effets secondaires apparaissent généralement au cours des 3 premiers jours qui suivent la vaccination et plutôt au moment du rappel lorsque le schéma vaccinal comporte 2 injections. Les mâles doivent être vaccinés, leur fertilité n'est pas affectée par la vaccination.

## FCO- MHE : LA VACCINATION DES ANIMAUX EN PRATIQUE

Les vaccins, produits biologiques, sont fragiles. **Il est indispensable de respecter des règles d'utilisation :**

- **Respecter les prescriptions de votre vétérinaire**, notamment le plan et les protocoles de vaccination : animaux concernés, moment de la vaccination, date des rappels... ;
  - Suivre scrupuleusement le mode d'administration (voie d'administration et lieu d'injection) du vaccin indiqué sur la notice et/ou sur l'ordonnance ;
  - **Ne vacciner que des animaux en bonne santé** (demandez conseil à votre vétérinaire si les animaux à vacciner sont sous traitement, **des interactions pouvant exister entre les différents médicaments**) ;
  - Transporter les vaccins entre le lieu d'achat et le lieu de stockage dans un **emballage isotherme idéalement réfrigéré** ;
  - **Conserver les vaccins au froid positif dans un frigo** (+2°C à +8°C). En revanche, le vaccin doit être remis à température ambiante avant son administration. Attention au frigo mal réglé et à la paroi du fond qui givre. Les vaccins ne doivent évidemment pas être congelés ;
  - Sauf indication contraire portée sur la notice, tout flacon de **vaccin entamé doit être utilisé dans les 10 heures** (noter la date et l'heure sur le flacon lors de la 1<sup>ère</sup> utilisation). Respecter les dates de péremption et éliminer tous les vaccins périmés ;
  - **Ne pas mélanger** différents vaccins dans la même seringue. Bien agiter avant utilisation et utiliser une **aiguille différente** pour percer l'opercule en caoutchouc et pour piquer l'animal ;
  - Avant toute administration, inspecter visuellement le flacon afin de mettre en évidence la présence de particules étrangères et/ou tout changement d'aspect physique. Dans l'un ou l'autre de ces cas, le vaccin ne doit pas être administré ;
  - Pour injecter la solution, utiliser du matériel à usage unique, ou, à défaut, une seringue sèche et stérile munie d'une aiguille à usage unique. L'utilisation d'une aiguille souillée peut entraîner la formation d'un abcès au point d'injection ou transmettre une maladie d'un animal à l'autre ;
  - L'injection sous cutanée (SC) se fait dans un pli de peau derrière l'épaule, à l'encolure, ou en arrière des côtes : [video cliquer ici](#)
  - Ne jamais rincer une seringue avec un désinfectant avant de s'en servir, le désinfectant pourrait tuer le vaccin ;
  - Éliminer tous les restes de vaccin et tout le matériel utilisé (aiguilles, seringues...) conformément à la législation ;
  - **Remplir le registre sanitaire de l'élevage** où figurent la date de vaccination, le nom du vaccin, (le numéro de lot et) l'identification des animaux, ainsi que le numéro de l'ordonnance. Il n'a pas de temps d'attente pour la viande ou le lait.
  - **En cas d'observation éventuel d'effets secondaires ou d'efficacité limitée il convient de contacter son vétérinaire afin qu'il fasse une déclaration de pharmacovigilance => [Cliquer ici](#)**
  - **En cas d'analyses PCR, il est recommandé d'attendre au moins 10 jours entre l'injection du vaccin et le prélèvement sanguin.**
- Pour connaître les différents vaccins et les modalités d'usage => [cliquer ici](#)

**Ressources documentaires : [GDS France-cliquer ici](#), [SNGTV - cliquer-ici](#)**

**Pour plus d'informations, contacter votre vétérinaire**



Un fonds d'urgence de **75 millions d'euros** a été mis en place pour indemniser les **pertes directes** liées à la **FCO-3** et à la **FCO-8**.

Le dispositif **d'avance** mis en place à l'automne 2024 n'était pas adapté aux pertes engendrées par la FCO-3, les classes d'âges les plus impactées en mortalité n'étaient pas prises en compte dans le calcul de l'indemnité.

Grâce à la **mobilisation de nombreuses OPA** et notamment **grâce à l'étude réalisée par le GDS Picardie** sur l'impact clinique de la FCO-3, **le dispositif de solde a pu être adapté et prend désormais en compte tous les animaux morts à partir de 0 mois pour les bovins et 1 mois d'âge pour les ovins et caprins.**

## ← OUVERTURE DU GUICHET SOLDE CETTE SEMAINE !

Le calendrier est très serré :  
soyez **réactifs** !

- Le **téléservice ouvert depuis jeudi 30 janvier 14h** !
- **Date limite de dépôt : vendredi 14 février 2025 14h**
- **Evolutions du dispositif** : la cible a été élargie et inclut désormais les pertes directes des **jeunes animaux** :
  - tous les bovins morts à partir de **0 mois d'âge**
  - ovins de plus d'**1 mois d'âge**
  - caprins de plus d'**1 mois d'âge**

### Important :

- Les éleveurs qui n'étaient pas éligibles à l'avance (pertes trop faibles ou autre) sont bien éligibles au solde (qu'ils aient déposé un dossier pour l'avance ou non).
- Les éleveurs ayant déjà déposé une demande pour l'avance doivent soumettre un **nouveau dossier** pour le solde.

## CONDITIONS D'INDEMNISATION

- L'aide couvre exclusivement la **surmortalité** liée à la FCO. Les pertes indirectes ne sont pas éligibles.
- Les calculs d'indemnisation prennent en compte :
  - Le **nombre d'animaux morts** pendant la période prise en charge (voir ci-après).
  - Un **forfait par catégorie d'animaux** (par exemple, 330€ pour un ovin de plus de 12 mois ; 2500€ pour un bovin de plus de 24 mois).
  - Périodes prises en charge : du **5 août au 31 décembre 2024**
- Cas particuliers : certaines situations spécifiques, comme les animaux morts en estive ou les carcasses non collectées nécessitent des pièces justificatives supplémentaires, ce qui peut entraîner un délai de traitement plus long.

Plus d'informations au lien suivant : [cliquez ici](#)

Nous vous encourageons à préparer dès maintenant vos dossiers !

**Lien du téléservice accessible : [cliquez ici](#)**

## ●●● Liens à consulter

- [Signes cliniques de la FCO](#)
- [Note complète sur la gestion de la FCO en élevage](#)
- [Etude d'impact FCO-3 / FCO-8 dans les cheptels bovins & ovins](#)

Le GDS Picardie se tient à votre disposition pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à nous contacter !

## Groupement de Défense Sanitaire de Picardie

**Site de l'Aisne**  
Pôle d'activité du Griffon  
CS 10685  
02007 Barenton-Bugny Cedex

**Site de l'Oise**  
Rue Frère Gagne  
BP 40463  
60021 Beauvais Cedex

**Site de la Somme**  
19b rue Alexandre  
Dumas  
80096 Amiens 3